



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 23 septembre 2021  
Convocation du : 17 septembre 2021  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le vingt trois septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX M. DERONNE, Mme DE PARIS, M. QUESTE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, Mme LERNER-BERTRAND, Mme NAEYE, Mme CASIER, M. CATTOIRE, M. VANNESTE, Mme DELANNOY-CUISINIER, Mme TANGHE, Mme DELESTREZ, M. PICKEU, Mme MARZAK-AFFAOU, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, Mme BAURANCE, M. PLOUY, Mme HALOS, M. BIANCHI, M. VANGAEVEREN

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Mme PRINGUEZ, M. AIT EL HAJ, M. BLACTOT, M. BRUNET, Mme CASSAN, M. LANDLER ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, M. DERUYTER, M. PLOUY conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASIER

DE21.092

**FINANCES****ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS****SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 EUROS - EXERCICE 2021  
JEUNESSE ATHLETIQUE ARMENTIEROISE***Autorisation - Approbation*

38

Diverses demandes de subvention de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2021.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Selon la délibération DE21.032 du 14 avril 2021, il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations.

Suite à la rencontre des associations, avec Monsieur le Maire, il a été décidé d'un commun accord de donner le solde de 25 % pour l'association.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant Perçu 2020</u>	<u>Montant voté au BP 2021</u>	<u>Montant déjà perçu 2021</u>	<u>Solde proposé 2021</u>	<u>Montant total 2021</u>
6574/40	Jeunesse Athlétique Armentérioise -subvention fonctionnement (1)	87 804 €	87 804 €	25 853 €	21 951 €	87 804 €
	-chèques emploi associatifs	23 000 €	23 000 €	17 250 €	5 750 €	23 000 €

(1) Une avance de 40 000 € à déjà été perçu en 2020 pour 2021  
Cette subvention sera versée en octobre, novembre et décembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement ci-dessus proposé.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Bernard HAESEBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille